

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 27 avril 2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18 Procurations : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : BARON Anne-Sophie, BERNA Sophie, BOURDA Francine, BOURUMEAU Pierre, CANTON Marc, CANTON Marion, CHARRET Olivier, CLAVARET Christian, DOURAU Jean-Marc, DOURROM Bernadette, LACOUÉ-CHAROT Damien, LARRUHAT Alexandre, LAUVAUX Michel, MONTIN Isabelle, PANATIER Corinne, PEAUDECERF-BADET Claire, SERRUT Roseline, TABONE Frédéric

EXCUSÉE : VANHOOREN Audrey

PROCURATION : VANHOOREN Audrey à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Isabelle MONTIN

DÉLIBÉRATION N° 2026-40 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire. La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale et participe à l'évaluation des bases d'imposition de la Commune.

Il précise que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission ainsi que celui de leurs suppléants est de huit.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Pour être commissaire, il faut :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- être âgé de 18 ans au moins ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit au rôle d'une des impositions directes locales dans la commune ;
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Maire précise que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de façon que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de proposer au Directeur Départemental des finances publiques la liste des 32 noms ci-dessous afin qu'il puisse procéder à la désignation des commissaires :

	Titulaires	Qualité
1	DOURAU Jean-Marc	Adjoint
2	VANHOOREN Audrey	Adjointe
3	LARRUHAT Alexandre	Adjoint
4	MONTIN Isabelle	Adjointe
5	CHARRET Olivier	Adjoint
6	LAUVAUX Michel	Conseiller Municipal
7	PANATIER Corinne	Conseillère Municipale
8	SERRUT Roseline	Conseillère Municipale
9	CAZUS Denis	Hors commune
10	CLAVARET Christian	Conseiller Municipal
11	BOURDA Francine	Conseillère Municipale
12	TABONE Frédéric	Conseiller Municipal
13	PEAUDECERF-BADET Claire	Conseillère Municipale
14	BERNA Sophie	Conseillère Municipale
15	BARON Anne-Sophie	Conseillère Municipale
16	LACOUÉ-CHAROT Damien	Conseiller Municipal

	Suppléants	Qualité
1	CANTON Marion	Conseiller Municipal
2	DOURROM Bernadette	Conseillère Municipale
3	BOURUMEAU Pierre	Conseillère Municipale
4	GRAVELEAU Edith	Contribuable Asson
5	FÉVRIER Thierry	Contribuable Asson
6	OUILHON Dorian	Contribuable Asson
7	LABARRERE Guy	Contribuable Asson
8	CUYAUBERE Antoine	Contribuable Asson
9	CAPELANI Marie-Françoise	Contribuable Asson
10	GUILHAMET Georges	Contribuable Asson
11	AURIGNAC Michel	Contribuable Asson
12	PINTO Julien	Contribuable Asson
13	BERT Martine	Contribuable Asson
14	BUZY-VIGNAU Nicolas	Contribuable Asson
15	HOURQUET Jean-Claude	Contribuable Asson
16	ALVAREZ Marjaurie	Contribuable Asson

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire

